



10.17

# CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU  
10 DECEMBRE 2019

Présidence : Olivier MARTIN

## Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 48/2019 – Budget 2020
6. Propositions individuelles et divers

\* \* \* \* \*

A 19h05, **le Président** ouvre la séance en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents, ainsi que la Municipalité et le public présent, un peu plus nombreux que d'habitude.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

### **1. Appel**

Présents : 52

Excusés : 2

Absent : 1

**Le Secrétaire** rappelle à l'assemblée que les absences aux séances doivent être annoncées auprès du Président et/ou du Secrétaire et non au greffe de l'administration communale.

### **2. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019**

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019, approuvé par le Bureau le 19 octobre 2019, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

### 3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

Les documents relatifs à la séance d'aujourd'hui vous sont parvenus dans les délais légaux. J'espère que chacun a consacré le temps nécessaire pour en prendre connaissance. Je pense spécialement au budget 2020 et tiens ici à remercier la Municipalité qui comme à l'accoutumée nous a fourni un gros document très explicite.

Vous avez aussi je l'espère parcouru le fascicule sur les 10 ans du district du Gros-de-Vaud édité par la Préfecture qui a permis – ou vous permettra – d'avoir une vue d'ensemble résumée des 37 communes qui le composent actuellement.

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre a été approuvé par le Bureau le 19 octobre lors des derniers préparatifs du gros dépouillement des élections du Conseil national et du Conseil des États du 20 octobre.

C'est donc dès potron-minet que le Bureau a préparé les listes pour qu'à 9h00 le Bureau, élargi à 16 scrutateurs, puisse se mettre au travail. Les résultats définitifs pour Froideville ont été transmis avant 14h00. Merci à tous les intervenants !

Pour info, les trois candidats de Froideville ont obtenus :

- 2'567 suffrages pour Vincent Rey ;
- 11'648 suffrages pour Régis Courdesse ;
- 28'242 suffrages pour Jean-François Thuillard, qui finit au 5<sup>ème</sup> rang cantonal sur la liste UDC, à 409 voix du 4<sup>ème</sup>, M. Jobin qui est le premier des viennent-ensuite.

La participation cantonale a été de 41.4% et la participation communale de 46.57% des 1664 électeurs inscrits. Froideville compte pour cette élection comme 0.416% du résultat cantonal. Pour le Conseil des États, un deuxième tour a été nécessaire et s'est déroulé le 10 novembre.

Le 13 novembre, visite préfectorale de M. Pascal Dessauges qui, après les vérifications d'usage, a remercié et félicité les responsables communaux du législatif et de l'exécutif pour la bonne tenue des divers documents soumis à son contrôle annuel.

Ce soir nous sommes réunis pour valider le budget 2020, donc dernière séance de l'année et... souper annuel.

Nous prenons aussi note des réunions agendées par la Municipalité pour l'année prochaine : les 17 mars, 23 juin, 6 octobre et 8 décembre, et le 26 mai pour une éventuelle date de réserve.

En vous épargnant la rétrospective de nos activités 2019, chacun ayant tout loisir de compiler personnellement les documents, je remercie toutes celles et tous ceux qui œuvrent à la bonne marche du ménage communal :

- Les employées et employés communaux ;
- Monsieur le Syndic et Messieurs les Municipaux ;
- Et vous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux.

Et comme j'aime à le rappeler, il n'y a pas que les séances qui doivent vous intéresser, j'ai plaisir à vous croiser aux quatre coins du village dans la vie de tous les jours mais aussi lors des réunions et manifestations diverses organisées au village ou dans la région. Nous en avons la possibilité tout au long de l'année.

Les prochaines échéances pour Froideville sont :

- Tous les soirs de décembre jusqu'au 22, les fenêtres de l'Avent chez les privés et plus spécialement au Centre œcuménique le 15 à 18h00 avec des contes ;
- Pour bien passer le réveillon, inscriptions au souper de la société de jeunesse du 31 décembre ;
- Mais aussi à l'apéritif communal le 11 janvier dès 11h00 ;
- Pour ceux qui y ont droit, le 18 janvier, repas des Aînés ;
- Les soirées de la nouvelle et inédite comédie musicale de la société de chant « Conte-moi la Suisse » les 7-8-9-13-14-15 février ;
- Le dîner de soutien du foot le 13 mars.

Et puis ce soir nous prenons congé officiellement de notre Secrétaire municipale mais il faut aussi se souvenir que, dans son activité au service de notre village, Alice Henry fut secrétaire du Conseil communal. J'ai pu profiter de ses compétences durant les années 94-95 puis, par la suite, comme responsable du greffe communal lors de toutes les élections et votations, avec des détails à régler, parfois en urgence, pour que tout se passe bien entre les deux organes exécutif et législatif de la commune. Merci à Alice pour sa disponibilité et son soutien, nous lui souhaitons une heureuse et longue retraite. Nous ne manquerons pas de nous croiser fréquemment lors de ses promenades quotidiennes.

Mais si nous prenons congé de Madame Henry, nous accueillons avec plaisir sa remplaçante, Madame Nathalie Studer. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de ce mandat au service de la Municipalité et des habitants de notre village.

Nul doute que la bonne collaboration exécutif – législatif va perdurer mais souvenons-nous que rien n'est permanent... sauf le changement.

Arrivé au terme de mes communications, il me plaît encore de vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles, mais aussi à tous les Cacatchoux, de belles et joyeuses Fêtes de fin d'année.

Comme à chaque fois ayons une pensée, un geste, un encouragement spécial pour les isolés, les malades. Il suffit parfois de peu de choses pour redonner un petit coup de pouce au moral.

A toutes et tous, bonne et heureuse année 2020 ! »

Sans autre remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

#### **4. Communications de la Municipalité**

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

**Le Président** demande si ces communications suscitent des remarques.

**M. L. Gattlen** demande si la puissance du réseau Wi-Fi du Centre scolaire est suffisante, car il y a eu des problèmes de connexion lors de la journée du drapeau des JOJ.

**M. P.-A. Witzig** répond qu'il y a effectivement eu quelques problèmes à la rentrée car le réseau n'était pas encore complètement terminé mais qu'actuellement tout fonctionne à merveille.

**M. M.-H. Schwab** précise que le réseau utilisé n'était pas le réseau cantonal mais celui de l'UAPE, qui est sous-dimensionné. Cela a été contrôlé et le débit a été augmenté. Lorsque la fibre sera installée à Froideville il n'y aura plus de problème de débit. Les problèmes de débit n'avaient donc rien à voir avec le réseau pédagogique.

Sans autre remarque, le point suivant est abordé.

## **5. Préavis No 48/2019 – Budget 2020**

**M. Ph. Weibel** donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : le budget ordinaire pour l'exercice 2020 présente un excédent de charges de CHF 427'649.00.

Les revenus sont fixés à hauteur de CHF 11'220'603.00 et les charges à CHF 11'648'252.00.

La marge d'autofinancement se monte à CHF 435'833.00.

L'effectif des collaborateurs augmente de 0.45 ETP et la masse salariale passe de CHF 1'185'245.00 en 2019 à CHF 1'261'000.00 en 2020.

Compte tenu des informations fournies et malgré l'excédent de charges, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

**Le Président** ouvre la discussion concernant le préavis, page par page. Sans remarque de la part de l'assemblée, la discussion continue concernant l'annexe, page par page.

**M. A Miéville**, p. 6 compte 180.352.1, demande pourquoi le montant de la participation aux lignes de transports publics baisse alors qu'il y a de plus en plus de bus.

**M. J.-F. Thuillard** répond qu'il s'agit d'une bonne surprise pour la commune et que la facture pour 2019 est également inférieure de CHF 20'000.00 à ce qui avait été prévu. La Commune s'est montrée satisfaite de cette baisse et n'a pas demandé plus de renseignements. Il fait remarquer que la facture totale est divisée par le nombre d'habitants et que l'augmentation des habitants des communes voisines peut influencer sur la facture de Froideville.

**M. A. Miéville** s'interroge sur la possibilité que l'augmentation des cadences réserve une mauvaise surprise à Froideville lors du bouclage des comptes.

**M. M.-H. Schwab**, p. 6 compte 170.365.1, demande à quoi correspondent les subventions et dons.

**M. J.-F. Thuillard** répond qu'il s'agit de sociétés que la Commune soutient depuis plusieurs années car elles forment la jeunesse, par exemple le football-club, le badminton, la gym, etc. Il propose de fournir la liste complète des sociétés lors d'une prochaine séance et rappelle que l'augmentation du montant de CHF 4'000.00 concerne le soutien accordé par le Conseil communal à la société Froideville Tir Sportif lors de la séance du 11 décembre 2018.

**M. L. Gattlen**, p. 27, compte 510.352.2, explique que l'ASICE a décidé de séparer dans ses comptes le scolaire (primaire et secondaire) et le parascolaire et remarque que pour la commune le parascolaire figure au milieu de l'enseignement primaire. Il demande si ce poste ne pourrait pas être totalement séparé du scolaire.

**M. J.-L. Meylan** répond qu'il n'y a pas vraiment de choix car le plan comptable est imposé mais qu'il va regarder ce qui est possible. Il ajoute que la commune de Cugy utilise les mêmes postes comptables dans son budget.

**M. L. Gattlen** pense que la situation financière serait plus claire si les montants étaient clairement séparés.

**M. J.-F. Thuillard** ajoute que les montants sont intégrés dans l'enseignement primaire car ils concernent les élèves de la première à la onzième année, sans séparation entre enseignement primaire et secondaire. Si l'ASICE transmet les éléments nécessaires il y aura alors deux lignes dans les comptes, une pour le primaire et une pour le secondaire.

**M. L. Gattlen** explique que le but serait de totalement séparé les montants au moyen d'un nouveau compte.

**M. J.-F. Thuillard** répond que le plan comptable étant donné par l'État, il paraît difficile de faire figurer les coûts du parascolaire dans d'autres comptes que ceux qui sont utilisés actuellement.

**M. J.-M. Porchet** remarque que les commentaires mentionnent parfois le montant de l'augmentation ou de la diminution et parfois non et demande si la différence de montant pourrait être indiquée dans chaque commentaire.

**Le Président** répond qu'avec le nouveau Municipal des finances il y a un nouveau style auquel le Conseil devra s'habituer.

**M. A. Miéville**, p. 46, compte 170.365.2, demande comment se détermine la participation de la commune au financement du C.S.M.

**M. J.-F. Thuillard** répond que notre participation sera à terme de CHF 26'808.00 en 2022 et qu'elle augmentera au fur et à mesure que les installations seront terminées.

**M. L. Gattlen**, p. 51 compte 430.318.5, reformule la demande d'un abri pour l'arrêt Village en direction de Bottens dans le cadre de la mise aux normes des arrêts TL.

**M. M. Girod** répond qu'une telle construction est prévue dans le projet de mise aux normes et que les démarches ont déjà commencé puisque la PPE qui borde cet arrêt est d'accord qu'un abri existe.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 48/2019 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter le budget ordinaire pour l'année 2020 comprenant :

- aux charges	CHF	11'648'252.00
- aux revenus	CHF	11'220'603.00
- <b>soit un excédent de charges de</b>	<b>CHF</b>	<b>427'650.00</b>

**Le Président** ouvre ensuite une discussion sur le tableau des investissements présent à la dernière page du préavis No 48/2019.

Sans remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

## **6. Propositions individuelles et divers**

**Le Président** rappelle aux présidents des différentes Commissions de remettre les feuilles de présence aux séances des Commissions au Secrétaire.

**M. Ph. Weibel** remercie la Municipalité pour la rapidité avec laquelle elle avait réorienté le panneau Froideville, comme cela avait été demandé lors de la séance du 8 octobre 2019.

**Le Président** répond que cela n'avait pas plu à tout le monde puisque le panneau est à nouveau couché.

**M. S. Zoëll** demande s'il est techniquement possible d'envoyer les factures de l'impôt foncier avec un peu d'avance, afin de pouvoir les payer en décembre plutôt qu'en janvier.

**M. J.-L. Meylan** est d'accord sur le principe mais se renseignera avec la boursière.

**M. V. Martin** demande pourquoi les Conseillers ont reçu un postulat avec la convocation.

**Le Secrétaire** répond qu'il avait oublié de joindre ce postulat au procès-verbal de la séance du 25 juin 2019 et qu'à la demande de M. L. Gattlen, il a été transmis avec la convocation à la séance de ce soir.

**M. M. Girod** donne un complément concernant la question de M. Y. Betticher et explique que les contrôles avec le radar pédagogique pendant deux mois ont permis d'enregistrer le passage de 27'900 véhicules de Bottens à Froideville. Le 95.78% sont en-dessous de 50 km/h et les 4.22% restants sont entre 50 et 70 km/h.

**M. D. Freymond** remarque que la vitesse est prise presque 200 mètres avant le panneau d'entrée du village et demande où se trouve le point exact où la vitesse est mesurée.

**M. M. Girod** répond que le but du radar pédagogique est de faire prendre conscience aux gens de leur vitesse mais que la mesure se fait au panneau d'entrée dans le village.

**Mme M. Ecuyer** explique que le Chemin du Réservoir étant un chemin privé, il n'a la priorité sur aucun des autres chemins mais que les gens oublient parfois cela, ce qui risque de causer des accidents. **Elle** demande ce qui peut être fait à ce sujet.

**M. M. Girod** répond que le problème est connu et que la Municipalité avait convoqué l'inspecteur des routes, lequel avait répondu, au vu de la situation, que le mieux était de ne rien faire. La Municipalité va reprendre l'appréciation du sujet des chemins privés avec la Commission de sécurité routière.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 19h50. **Il** demande toutefois aux Conseillers de revenir à 20h00 pour la suite des opérations avec une petite surprise.

À 20h04, **le Président** salue les nouveaux arrivants dans le public et passe la parole au Syndic, M. Jean-François Thuillard.

**M. J.-F. Thuillard** souhaite la bienvenue à la famille Lebret et à une délégation des enseignantes et enseignants de Froideville à cette petite cérémonie surprise qui a pour objet la remise des Mérites 2019.

**Il** présente le parcours de Mademoiselle Christina Lebret, qui est devenue en mai 2019 la Championne suisse solo danse Twirl, catégorie minime. Elle s'entraîne plusieurs heures par semaine pour son sport, auxquelles il faut ajouter des heures de danse classique et de gymnastique acrobatique avec un coach spécialisé, ce qui représente un sacré programme pour une jeune fille de moins de 10 ans.

**Il** la félicite pour ses performances, et ses parents pour leur soutien, et l'invite à le rejoindre devant le public. **Il** remet à Mlle Lebret le Mérite sportif 2019 ainsi qu'un bon cadeau.

L'assemblée applaudit bien fort cette sportive très talentueuse !

Une vidéo montrant la performance de Mlle Lebret lors de la Finale Suisse 2019 est diffusée. L'assemblée, très impressionnée par le talent et la souplesse de cette jeune sportive, l'applaudit encore une fois !

**M. J.-F. Thuillard** explique ensuite que la Municipalité a décidé d'attribuer un Mérite, classé dans la culture mais qui pourrait aussi être dans la catégorie « Extraordinaire ».

Les spectacles scolaires sont une vieille histoire à Froideville et lui-même y a participé lorsqu'il avait 10 ans en 1975. Depuis, les spectacles se déroulent dans la Grande salle au fil des ans à une cadence soutenue. Depuis plus de 10 ans, les spectacles sont montés à la salle de gym, avec en 2008 le spectacle « M'Boa » dans la jungle, en 2014 l'histoire de Froideville « En l'An de Grâce 1284 » et cette année les fonds marins de « 1055 Lieues sous les mers » en compagnie du Capitaine Mangetabarbesinonrien qui a également veillé sur le rond-point durant le printemps.

À la tête de cette équipe qui dirige 15 classes, 300 élèves, et regroupe 25 enseignantes et enseignants et des parents d'élèves, il y a une personne avec un petit grain de folie artistique, il s'agit de Madame Catherine Tencalla, enseignante à Froideville depuis 1989. Elle a l'idée des thèmes, écrit une partie des spectacles, son organisation et son réseau lui permette de mener ces projets à terme d'une main de maître.

Il l'invite à le rejoindre devant le public et l'assemblée l'applaudit à tout rompre !

Il remet à Mme Tencalla le Mérite culturel 2019 pour l'ensemble des spectacles scolaires créés et mis en scène à Froideville, ainsi qu'un bon cadeau à partager avec ses collègues.

**Mme C. Tencalla**, visiblement très émue, remercie ses collègues qui l'ont suivie dans cette aventure et la population ainsi que la Municipalité de Froideville qui jouent le jeu, ce qui n'est pas forcément le cas dans les communes voisines, et se dit fière d'être une Cacatchoux.

L'assemblée applaudit encore une fois cette enseignante qui a rythmé la vie du village et de certains Conseillers lorsqu'ils étaient encore élèves !

**M. J.-F. Thuillard** invite l'assemblée à discuter avec les Méritants qui ont accepté de rester avec nous, d'abord pour l'apéro puis pour le souper qui sera servi dans la Grande salle.

### CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

*O. Martin*

Olivier Martin



Le Secrétaire

*L. Ansermoz*

Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 17 décembre 2019.

## Communications au Conseil communal Séance du 10 décembre 2019

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

### 1. **Préavis No 34/2018 - réaménagement de la sortie du parc du Bas de la Fin et sécurisation des piétons aux abords du centre scolaire**

Commencés au printemps 2019, les travaux se sont déroulés selon la planification. Le déploiement des effets projetés a pris forme lors de la rentrée scolaire de cet été.

Le montant de 86'800 fr. prévu dans le préavis a été respecté. La facture totale finale s'élevant à 80'200 fr. 65, une économie de 6'599 fr. 35 a pu être réalisée. Le tableau ci-dessous indique les différences, selon les postes, entre le prix estimé et le prix réel.

Postes	Montant du préavis	Facture finale
<b>Aménagement génie civil</b> Accès sur route cantonale et passage piétons	51'000 fr. 00	50'898 fr. 55
<b>Marquage</b> Marquage et signalisation (sans les places de parc)	7'700 fr. 00	12'534 fr. 50
<b>Eclairage complémentaire vers le passage piétons</b> Entreprise Duvoisin-Groux SA	6'200 fr. 00	5'044 fr. 65
<b>Honoraires</b> Projet, enquête, appel d'offres, suivi des travaux	14'000 fr. 00	11'500 fr. 00
<b>Divers</b> Frais d'enquête, imprévus et pour arrondir	7'900 fr. 00	222 fr. 95
<b>Total TTC</b>	<b>86'800 fr. 00</b>	<b>80'200 fr. 65</b>
<b>Economie</b>		<b>6'599 fr. 35</b>

La Municipalité vous remercie de votre confiance et a la certitude que ces travaux répondent aux attentes en matière de sécurité routière et piétonnière dans ce secteur.

## 2. Préavis No 38/2019 – installation d'un réseau Wi-Fi dans les collèges du Bas de la Fin selon les prescriptions cantonales en la matière

---

Les travaux ont commencé dans le courant du mois de juin 2019 et se sont déroulés selon la planification prévue. Le gros-œuvre ainsi que les travaux bruyants ont été effectués principalement durant les vacances scolaires. A la rentrée, l'ensemble des classes et des locaux étaient équipés.

Le préavis 38/2019 prévoit une dépense de 54'000 francs. Celle-ci a pu être respectée puisque le coût total s'élève à 53'890 fr. 40. Le tableau ci-dessous indique les sommes engagées selon ledit préavis et le décompte final.

Postes	Montant du préavis	Facture finale
<b>Fourniture du matériel informatique</b> Collèges de la Fontaine, du Tilleul et du Chêne	26'650 fr. 00	26'018 fr. 90
<b>Installation et mise en service</b> Fibre optique et 26 nouvelles antennes	18'200 fr. 00	19'493 fr. 80
<b>Maintenance du réseau</b> Mise à jour de l'installation existante, logiciels compris pendant 5 ans	4'200 fr. 00	4'200 fr. 00
<b>Divers &amp; imprévus</b>	4'950 fr. 00	4'177 fr. 70
<b>Total TTC</b>	<b>54'000 fr. 00</b>	<b>53'890 fr. 40</b>
<b>Economie</b>		<b>109 fr. 60</b>

La Municipalité vous remercie de votre confiance et est persuadée que ces aménagements satisfont aux attentes du Département en charge de l'enseignement obligatoire.

## 3. Réponse à la question de M. le conseiller communal Yann Betticher posée lors de la séance du 8 octobre 2019

---

Lors de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2019, M. le conseiller communal Yann Betticher a demandé s'il est possible d'éclairer la route d'Echallens au niveau des numéros pairs, soit à droite en sortant de Froideville et s'il est possible de prévoir un contrôle de vitesse sur cet axe.

En réponse, M. le conseiller municipal Albert Blaser a indiqué que la Municipalité avait reçu une offre de l'entreprise Duvoisin-Groux pour équiper les tronçons qui ne le sont pas encore et changer divers lampadaires, ce qui fera l'objet d'un prochain préavis. Pour ce qui concerne les contrôles de vitesse, M. le conseiller municipal Michel Girod a expliqué que la Municipalité collabore depuis plusieurs mois

avec le bureau du radar de la police cantonale et que quelques axes routiers ont déjà fait l'objet de surveillance. Dans une seconde phase d'autres contrôles seront effectués sur la rue du Village puis éventuellement à d'autres endroits dans une troisième étape.

En complément aux explications susmentionnées, la Municipalité tient à préciser que la portion de la route d'Echallens qui longe les parcelles 469, 478 et 479 est privée. Ainsi, il appartient aux propriétaires concernés d'équiper ce tronçon privé en éclairage.

#### **4. RC 501 – Cugy, Bretigny-sur-Morrens, Bottens – Réhabilitation de la route**

---

Le Grand Conseil vaudois a adopté le crédit d'ouvrage nécessaire à la réalisation des travaux susmentionnés en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019. De ce fait, la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) peut poursuivre les études et la planification avec la nécessité d'entreprendre quelques procédures d'autorisation supplémentaires.

Ainsi, les études ont repris dès cet automne. L'enquête publique de la route provisoire sur le territoire de Froideville suivra. Puis, elles se poursuivront avec l'établissement des plans d'exécution et l'intégration d'une piste cyclable provisoire entre Bretigny et Bottens, conformément à l'amendement voté par le Grand Conseil.

Sous réserve du résultat des enquêtes publiques des études précitées, l'entreprise adjudicatrice réalisera les premiers travaux préparatoires dès l'été 2020.

Durant l'année prochaine, la route cantonale sera ouverte au trafic sur l'ensemble de son tracé entre Cugy et Bottens. Néanmoins, des restrictions de trafic ponctuelles, hors des heures de pointe, seront nécessaires. Les travaux se poursuivront en 2021 et 2022 avec une fermeture de la route entre Bretigny et Bottens sur deux périodes de huit mois, conformément aux dernières discussions.

\* \* \*

La Municipalité profite de cette dernière séance du Conseil 2019 pour remercier tous nos collaboratrices et collaborateurs pour leur infatigable dévouement au service de la collectivité tout au long de l'année.

Des remerciements particuliers sont adressés à Madame Alice Henry qui a inlassablement œuvré au sein de notre administration communale pendant 37 ans en occupant différents postes dont celui de secrétaire municipale. Nous lui sommes sincèrement reconnaissants de ses bons et loyaux services et lui souhaitons une agréable retraite.

Nous remercions également le Conseil communal pour son investissement constructif dans l'intérêt de notre village.

Enfin, nous souhaitons à tous nos concitoyennes et concitoyens d'excellentes fêtes de fin d'année et formulons tous nos vœux pour l'année 2020.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitons vous apporter.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic : Jean-François Thuillard La Secrétaire municipale : Nathalie Studer



Froideville, le 10 décembre 2019